

*CONSEIL SYNDICAL COOPERATIF  
DE LA COPROPRIETE*

-----

<b>CESSION DES RUES</b> <b>RECAPITULATIF</b>
--

- 1965/1966 : création d'un ensemble immobilier (Les Cheminots du Chenay) géré par la SACAP, société anonyme immatriculée le 27/09/1960 et radiée le 07/11/1995.  
Après liquidation de la SACAP, l'ensemble devient la copropriété « Les Terrasses de Montguichet » dont le règlement prévoit la rétrocession de la voirie à la commune adoptée à l'unanimité ces copropriétaires lors de l'Assemblée Générale de la SACAP du 10 mai 1985
- De janvier 1992 à mai 1994, nombre de démarches auprès de la Mairie n'ont pas pu aboutir au classement des rues dans le domaine communal
- Le 19/11/1996, la Mairie confirme qu'elle est prête à accepter le transfert de la totalité des voies du lotissement sans y intégrer les murs de soutènements et après réfection de la voirie
- En 2002, réfection de la totalité des rues de la copropriété.
- De 2005 à 2011, réfection du double réseau d'assainissement (inspection TV, remplacement des éléments défectueux, chemisage... par les Ets VALENTIN)
- En 2011, lors de la relance de la cession des rues, un problème apparaît : en 1992 les rues, cadastrées sections BK 250 et 251, ont été exclues de l'assiette de la copropriété et demeuraient propriété de la SACAP (S.A. dissoute)
- En 2013, le syndicat, de nouveau propriétaire de la voirie, est habilité à pouvoir transférer cette propriété à la commune
- Après examen du dossier par les services de la mairie, il conviendra de soumettre à l'A.G. les modalités de cession (cf. courrier Maître KRANTZ)